



Les Comités des pêches bretons demandent une enquête sur le débarquement de bars hors taille au Guilvinec

Quel que soit le métier exercé, les pratiques de pêche répréhensibles ne peuvent être laissées sans réponse.

Rennes, le 26 août 2025 – Le 21 août dernier, environ 400 kg de bar hors taille ont été signalés dans l'enceinte de la criée du Guilvinec (Finistère). Entreposés dans deux conteneurs de criée, plusieurs centaines de poissons ont finalement été détruits. Les captures accidentelles d'un bolincheur de Douarnenez (Finistère) ayant débarqué des bars pêchés la veille étant aujourd'hui visées, il convient de rappeler qu'il est rigoureusement interdit de pêcher et débarquer du poisson hors taille.

Président du CRPMEM Bretagne, Olivier Le Nézet assure : « S'ils sont avérés, les faits imputés sont graves. Il est regrettable qu'un seul navire jette l'opprobre sur toute une flottille. La bolinche a toute sa place dans les pêcheries bretonnes, à condition qu'elle soit exercée dans un esprit de responsabilité. Ne pouvant que condamner les méthodes de pêche qui ne sont pas durables, nous appelons à ce que toute la lumière soit établie dans cette affaire. »

Aussi, les Comités des pêches de Bretagne demandent aux autorités compétentes de conduire une enquête approfondie, afin d'engager le cas échéant des sanctions à la hauteur de la gravité du délit. Ils se réservent la possibilité d'engager les mesures adaptées et de se constituer partie civile dans ce dossier.

Au sujet du CRPMEM Bretagne

Établi en 1992 et relevant du Code rural (art.912.1 et suivants), le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) de Bretagne est une organisation professionnelle qui dispose de prérogatives de puissance publique. Son travail permet d'appuyer les comités départementaux des pêches de Bretagne :





Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) Bretagne

Ses missions ?

- Représenter et promouvoir les intérêts de tous les pêcheurs professionnels bretons, à pied ou embarqués
- Gérer durablement les ressources halieutiques à travers notamment la délivrance de licences (autorisations de pêcher des espèces déterminées, une cinquantaine au total) et l'encadrement des métiers
- Apporter un appui scientifique et technique à la planification maritime et aux politiques de préservation de l'environnement marin

Comptant environ 4 000 professionnels et près de 1 200 navires, la pêche professionnelle en Bretagne a permis en 2023 le débarquement d'environ 70 000 tonnes de produits de la mer (une centaine d'espèces) pour une valeur de 250 M€ (hors algues). S'appuyant sur des circuits de proximité qui participent à la souveraineté alimentaire nationale, cette activité permet de maintenir la cohésion des territoires littoraux à travers une importante filière économique qui va en amont, de la construction, la réparation et l'équipement des navires jusqu'à l'aval, mareyage, transformation, transports et distribution des produits de la mer.

www.bretagne-peches.org